

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Inondation - Tempête - Grand Froid - Canicule - Séisme - Transport de matières dangereuses...

**Ce document vous informe sur les dangers potentiels et les conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur :
CONSERVEZ-LE !**

Dans le domaine de la sécurité civile, le désarroi et les attentes des citoyens les amènent à interpeller la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses.

Il revient au maire de préparer l'action de proximité pour faire face aux événements de sécurité civile.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile. Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il :

- détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes en fonction des risques connus,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense tous les moyens disponibles,
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde, nous avons rédigé le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à tous les chantepiens. Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement.

*René Roussel
Adjoint chargé de la sécurité et prévention,
de l'environnement et des espaces verts*

L'article R. 125-11 du code de l'Environnement précise que le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. »

Le choix des risques à aborder dans le DICRIM doit tenir compte notamment des spécificités locales, qui peuvent conditionner le degré d'exposition au risque, et des conséquences potentielles.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants ;
- **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

L'alerte : comment la reconnaître ?

L'alerte est la **diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.**

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- médias classiques : radio locale, télévision régionale, presse...
- système d'alerte du Ministère de l'Intérieur par téléphone portable (SMS),
- sirène communale,

- messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé,
 - messages sur les panneaux d'information de la commune,
 - site Internet de la commune (www.chantepie.fr),
- affiches, visite à domicile le cas échéant. En cas de danger ou d'alerte :

1- Abritez-vous et fermez tout

2- Écoutez la radio ou la TV, consultez le site Internet de la commune

3- Respectez les consignes :

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM,
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité,
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin.

Les risques majeurs recensés à Chantepie

La commune est exposée aux risques majeurs suivants nécessitant que les habitants adoptent un comportement adapté en cas d'alerte :

Risques naturels

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc.

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte.

Inondation : les crues de la rivière " Le Blosne " sont caractérisées par une montée assez lente des eaux. Les débordements très limités sur la commune sont dus aux crues de la Vilaine, dans laquelle se jette la rivière. La dernière crue enregistrée date de 2010.

Les secteurs inondables sont : le Contour, Soeuvres, hameau de la Maingretais et de la Heuzanne, mail du Chêne roux, carrefour de la Noë des Chassiers.

Tempêtes : l'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 90 km/h est franchi lors de rafales.

Grand froid : c'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons, etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Séisme : les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. Depuis 2010, la France dispose d'un zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5. Le département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone sismique faible (zone 2), c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle.

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses : le risque sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières ou voie ferrée (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs). Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

La proximité de la rocade Sud et de nombreuses routes départementales peut occasionner des risques concernant le transport de matières dangereuses.

Risques de nuages toxiques

En cas de risque de pollution due à l'arrivée d'un **nuage toxique** sur notre secteur géographique, la population sera informée par un message vocal diffusé par la Mairie invitant les habitants de bien vouloir retirer les comprimés d'iode prévus à cet effet, dans un local municipal affecté à la distribution.

Risques sanitaires - Risque infectieux

On parle de **risque infectieux**, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). La population est invitée à mettre en application des bons gestes d'hygiène.

Pandémie grippale : la grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

Canicule : en Ille-et-Vilaine, on parle de canicule lorsque la température extérieure dépasse 34°C le jour et 19°C la nuit pendant 3 jours consécutifs.

En Mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées (femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées...). Les personnes qui le souhaitent peuvent se signaler au Centre Communal d'Action Sociale (Pôle Social - 101 avenue André Bonnin).

Adapter son comportement en fonction du risque

Inondation



À l'annonce des crues

- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau.
- Coupez le disjoncteur électrique pour éviter électrocution.
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, etc.).

Pendant

- Informez-vous de la montée des eaux.
- Ne vous engagez pas en zone inondée.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias.
- Évacuez seulement si les Services officiels (Etat, mairie) vous en donnent l'ordre.

Après

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche.
- Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes).
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur.

Tempête



Avant

- Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments.
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Rentrez les animaux et le matériel.
- Mettez-vous à l'abri.

Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias.
- Évitez tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées.
- Suivez les consignes de sauvegarde.

Après

- Coupez les arbres ou branches qui menacent de s'abattre.
- Évitez de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité.
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours.

Grand Froid

Bons Gestes et Réflexes

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent.
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : 115.

Canicule

Avant

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores.
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement.

Pendant

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez régulièrement de l'eau.
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.

Séisme



Avant

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Pendant

- Au moment de la secousse, prenez garde aux chutes d'objets.
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions.
- À l'intérieur de chez vous, abritez-vous sous une table ou dans un local réduit (toilettes...).

Après

- Écoutez la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence.
- Coupez les réseaux : eau, gaz et l'électricité.
- Évacuez l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré.
- Évaluez les dégâts et les dangers.

Transport de matières dangereuses



Bons Gestes et Réflexes

- Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte pompiers en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion), la nature du sinistre et les codes indiqués (explosion, incendie...).
- Informez la mairie.
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300 m).
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité).
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la Mairie.
- Éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.

Pandémie



Bons Gestes et Réflexes

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant.
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage.
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile.

Les bons réflexes

En cas d'alerte, SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT les consignes données par les autorités
et N'ÉVACUEZ QU'APRÈS en avoir reçu l'ordre.

 Écouter les informations locales sur un poste de radio.	 Prendre avec soi : eau, radio, lampe de poche, médicaments, couvertures.	 Ne pas fumer et éteindre toute flamme (allumette, chaudière...).
 Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité. Les enseignants ont des consignes strictes en cas d'alerte.	 Ne se déplacer qu'en cas de nécessité absolue, ou sur ordre des autorités en cas d'évacuation.	 limiter les appels téléphoniques aux cas d'urgence (sur réseau fixe ou mobile).

*SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT, DONNEZ L'ALERTE EN COMPOSANT LE **18** DEPUIS UN POSTE FIXE
OU BIEN LE **112** DEPUIS UN TÉLÉPHONE PORTABLE.*

Où s'informer - Numéros utiles

Mairie de Chantepie

44, Avenue André Bonnin
02 99 41 42 33 - www.chantepie.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Place de la préfecture - 33 avenue de la préfecture - 35026 Rennes cedex 9
02 99 02 10 35

Numéros utiles

- Urgences (portable) : **112**
- Pompiers : **18**
- Gendarmerie : **17** :
- SAMU : **15**
- SAMU Social : **115**
- Centre Antipoison : **02 99 59 22 22**
- ERDF (Dépannage) : **0 810 333 035**
- GRDF (Sécurité) : **0 810 433 035**
- Eau (Dépannage) : **0 811 0 314**

Météo France : www.meteo.fr

0 892 68 02 35

Radio locales :

- France Bleu Armorique : 103.1 FM
- France Inter : 93.5 FM
- TV Rennes